



MIDDLE EAST AND
NORTH AFRICA

Analyse comparative
**des Politiques Sectorielles Financières
pour la Gestion des Risques Climatiques
et la Finance Verte**

World Bank Group

**MOROCCO
COUNTRY CLIMATE
AND DEVELOPMENT
REPORT (CCDR)
BACKGROUND NOTE**

October 2022

Contenu

1. Introduction	2
2. Gestion des risques climatiques	4
2.1 Gouvernance, stratégie et renforcement des capacités pour la gestion des risques climatiques	4
2.2 Identification, évaluation et surveillance des risques	6
2.3 Cadre de surveillance	7
3. La finance verte	10
3.1 Gouvernance, stratégie et renforcement des capacités	10
3.2 Communication et reporting	12
3.3 Instruments financiers verts	14
3.4 Verdissement des IF publiques	17
3.5 Verdissement des opérations de la Banque Centrale	18
4. Remarques finales	20

Introduction

Un nombre croissant de banques centrales et de régulateurs, dont la Banque centrale du Maroc, Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Autorité marocaine des marchés de capitaux (AMMC), ont alerté sur les impacts systémiques du changement climatique sur le système financier et l'économie. Une analyse préliminaire suggère que le secteur bancaire marocain est déjà exposé à des risques physiques climatiques importants, principalement à travers les canaux de transmission liés aux sécheresses et aux inondations. En parallèle, les banques marocaines pourraient être de plus en plus exposées aux risques de transition, étant donné l'ambition croissante du Maroc de décarboner son économie, ainsi que les pressions internationales telles que les changements dans les préférences d'investissement et les réglementations comme les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières. Ces impacts climatiques, combinés à d'autres risques tels que la pandémie de covid-19 et la perte de biodiversité, pourraient conduire à des risques de défaillances systémiques au sein du système financier marocain.

Le secteur financier pourrait jouer un rôle essentiel dans la mobilisation des capitaux privés en faveur des objectifs climatiques. Le secteur financier marocain est important, avec des actifs s'élevant à 139 % du PIB à la fin de 2019. Compte tenu de son rôle systémique, le secteur financier pourrait jouer un rôle clé pour permettre la transformation de l'économie réelle vers une croissance verte. De nombreux pays cherchent des moyens innovants de verdir leurs marchés financiers, par exemple en développant des instruments de finance verte tels que les obligations vertes et les prêts verts. D'autre part, la perception des risques étant un facteur déterminant du comportement financier, une meilleure sensibilisation et une meilleure gestion des risques climatiques pourraient jouer un rôle tout aussi important pour détourner les capitaux des industries polluantes et les orienter vers une croissance verte.

Le programme de verdissement du secteur financier a pris un élan sans précédent ces dernières années. Par exemple, le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) compte désormais 121 organisations membres et 19 observateurs (dont le Groupe de la Banque mondiale).¹ Les pays membres du Sustainable Banking and Finance Network (SBFN), qui représente 43 000 milliards de dollars (86 % du total des actifs bancaires des marchés émergents), ont lancé plus de 200 politiques nationales, feuilles de route, principes volontaires, lignes directrices et outils pour favoriser les prêts et les investissements durables. Tous les principaux organismes de régulation ont également commencé à examiner et à publier des analyses sur le risque financier climatique et la finance verte. En particulier, le Comité de Bâle pour la supervision bancaire (BCBS) a récemment publié des principes pour la gestion et la surveillance efficaces des risques financiers liés au climat, qui sont susceptibles d'avoir une grande influence sur la réponse du secteur bancaire au changement climatique.² Au sein du secteur privé, la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) a été lancée pour rassembler 450 entreprises financières couvrant des actifs de plus de 130 000 milliards de dollars afin d'accélérer la transition vers une économie mondiale nette zéro.

Cette note fournit une première analyse exploratoire de la situation du Maroc en termes de verdissement du secteur financier. L'analyse vise à informer le Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) du Maroc en évaluant les principales lacunes et les besoins de renforcement des capacités pour le verdissement du secteur financier. Le CCDR est le diagnostic de base du Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour évaluer l'interaction entre le climat et le développement et identifier les actions climatiques prioritaires dans tous les secteurs clés. Une collecte de données plus étendue et une consultation des autorités compétentes sont envisagées à un stade ultérieur afin de fournir une évaluation plus détaillée des risques climatiques et des opportunités d'approfondir les marchés financiers verts.

L'objectif principal de l'analyse est de comparer les politiques du Maroc aux bonnes pratiques internationales. Les outils de politique couverts par l'exercice de benchmarking sont basés sur les bonnes pratiques internationales, l'expérience de la Banque mondiale dans le soutien des pays sur l'agenda à travers l'assistance technique et les programmes de prêt, et le rapport de la Banque mondiale, Toolkits for Policymakers to Green the Financial System. L'exercice d'analyse comparative est divisé en deux grands blocs : (a) la réponse en matière de supervision et de réglementation pour gérer les risques climatiques ; et (b) les actions pour approfondir les marchés financiers verts.

¹ A partir d'octobre 2022.

² BCBS (2022), „Principes pour une gestion et une surveillance efficaces des risques financiers liés au climat“.

L'analyse préliminaire est basée sur des consultations avec des décideurs clés, des recherches documentaires, ainsi que des notes de bonnes pratiques, telles que celles fournies par le NGFS, le GBM et les principaux organismes de normalisation.

L'analyse se concentre sur le secteur bancaire et les marchés de capitaux. Le secteur bancaire est le segment le plus important du secteur financier marocain, avec 19 banques représentant 89 pour cent du total des actifs du secteur financier et 6 banques offshore. Le secteur bancaire est donc le point central de l'analyse comparative, compte tenu de la taille et de l'importance du secteur. Les marchés de capitaux sont également couverts par l'exercice de benchmarking, notamment dans le contexte des boîtes à outils de la finance verte.

Gestion des risques climatiques

Il est de plus en plus reconnu que les risques climatiques physiques et de transition pourraient avoir des répercussions importantes sur le secteur financier. Les risques physiques découlent des effets chroniques et aigus du changement climatique et des catastrophes naturelles - comme l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, les inondations et les ouragans - sur la valeur des actifs réels et de leurs instruments financiers sous-jacents. Les risques liés à la transition découlent des efforts déployés pour atténuer le changement climatique et améliorer les conditions environnementales en rendant l'économie plus verte, ce qui peut entraîner des coûts d'ajustement économique dans un large éventail de secteurs. Ces coûts peuvent engendrer des risques financiers pour les entreprises et les investisseurs qui n'ont pas anticipé la transition et peuvent, à terme, mettre en péril le fonctionnement et la stabilité du système financier. Pour répondre à ces risques, un nombre croissant de banques centrales et d'autorités de surveillance commencent à intégrer les risques climatiques dans leur cadre de surveillance afin d'encourager les institutions financières à mieux évaluer, divulguer et gérer les risques climatiques. Les organismes de régulation commencent également à introduire des orientations et des principes pour promouvoir une compréhension commune de la manière dont les risques financiers liés au climat peuvent être gérés efficacement. Le Comité de Bâle (BCBS) a récemment publié des principes clés pour la gestion et la surveillance efficaces des risques financiers liés au climat, qui constituent une base importante pour les pratiques des banques et des autorités de surveillance en matière de risques climatiques. S'appuyant sur cette tendance mondiale, cette section vise à évaluer dans quelle mesure les autorités du secteur financier ont pris des mesures pour gérer efficacement les risques climatiques pour le secteur financier au Maroc.

2.1 Gouvernance, stratégie et renforcement des capacités pour la gestion des risques climatiques

La Banque centrale du Maroc, BAM, a identifié la gestion des risques climatiques comme une priorité essentielle. Le rapport annuel 2020 de BAM mentionne l'intégration du changement climatique dans la mission de la Banque centrale comme l'un de ses objectifs clés. Lors de la COP26 en novembre 2021, la BAM a également annoncé une série de plans ambitieux pour verdir le secteur financier ³.

La BAM participe à divers groupes de travail internationaux qui soutiennent l'agenda de la gestion des risques climatiques. Par exemple, la BAM a rejoint le NGFS en 2018 pour partager et renforcer les connaissances sur l'intégration des risques climatiques dans la supervision et les opérations des banques centrales.⁴ En tant que membre du comité de pilotage du NGFS, la BAM a approuvé une série de recommandations destinées aux superviseurs et aux banques centrales pour mieux intégrer les risques climatiques dans leurs opérations. La BAM et l'AMMC sont également des membres actifs du réseau SBFN (Sustainable Banking and Finance Network)⁵, animé par la Société financière internationale (SFI), qui réunit des régulateurs, des banques centrales et des associations professionnelles des marchés émergents pour faire avancer le programme de finance durable. En outre, l'AMMC est membre du conseil consultatif du réseau GFANZ pour l'Afrique et préside le sous-groupe sur la finance durable du comité régional Afrique/Moyen-Orient (AMERC) de l'OICV.

S'il existe une feuille de route pour aligner le secteur financier sur les objectifs de développement durable, les pouvoirs publics n'ont pas encore publié de stratégie détaillée pour la gestion des risques climatiques dans le secteur financier. En 2016, la BAM, l'AMMC, le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et d'autres acteurs clés du secteur financier marocain, ont élaboré une feuille de route pour aligner le secteur financier marocain sur le développement durable (voir la section 3.1 pour plus de détails). Cependant, cette stratégie se concentre sur le plan d'action pour la promotion de la finance durable de manière plus large et ne détaille pas l'approche sur

³ BAM (2021), „Engagement individuel à la COP26 - Les engagements de BAM pour accélérer le verdissement du secteur financier“.

⁴ Réseau pour le verdissement du système financier (2019). Premier rapport complet : Un appel à l'action - Le changement climatique comme source de risque financier.

⁵ L'AMMC est actuellement coprésident du groupe de travail sur la mesure du SBFN, qui dirige l'élaboration du cadre et de la méthodologie de mesure de la finance durable du SBFN et de son rapport d'étape mondial 3 rd.

la gestion des risques climatiques. La feuille de route comprend un axe sur la « gouvernance des risques socio-environnementaux », qui inclut des engagements visant à intégrer les facteurs de durabilité dans les systèmes de notation interne des banques et à identifier le risque carbone inclus dans le portefeuille d'actifs et son impact. Cependant, ces engagements se concentrent principalement sur l'impact des décisions de prêt et d'investissement sur les facteurs climatiques et environnementaux, plutôt que sur l'impact des risques climatiques sur les activités et le bilan des banques. En outre, la référence au risque climatique dans la feuille de route est relativement vague et n'inclut pas d'objectifs spécifiques, d'actions et de politiques mesurables, ou de mesures relatives à la gestion du risque climatique. Néanmoins, comme mentionné ci-dessus, la BAM a lancé une série d'engagements de haut niveau lors de la COP26 en 2021, qui décrit les priorités clés de la gestion des risques climatiques pour le secteur financier⁶. Cela comprend des objectifs ambitieux, tels que la publication de lignes directrices à l'intention du secteur bancaire concernant les tests de résistance et le reporting sur les risques climatiques, la réalisation d'évaluations des risques climatiques et le renforcement des capacités. Pour l'avenir, il est recommandé à la BAM, à l'AMMC et aux autres autorités d'élaborer une stratégie qui comprenne plus de détails sur la manière dont les objectifs liés à la gestion des risques climatiques seront atteints (par exemple, en incluant des indicateurs de résultats, des étapes et des plans de travail).

La BAM a pris des mesures pour définir la structure de gouvernance interne de la gestion des risques climatiques et s'assurer que des ressources adéquates sont allouées pour mettre en œuvre les actions stratégiques. En 2019, la BAM a créé une unité interne dédiée au risque climatique et à la finance verte au sein de son département de supervision bancaire. L'objectif de cette division est de développer une stratégie et un cadre de supervision pour la finance verte et la gestion des risques climatiques. La division sera également chargée d'évaluer et de suivre les principaux risques climatiques et environnementaux ; et de déployer des actions préventives ou correctives pour atténuer ces risques.

Bien qu'il n'existe pas de groupe de travail dédié à la gestion du risque climatique, le groupe de travail sur la durabilité a été créé par la BAM et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) pour coordonner le programme de finance durable de manière plus générale. Le groupe de travail sur la durabilité s'est réuni régulièrement depuis la COP22. Il s'est principalement concentré sur les questions liées à la finance verte/durable, et les discussions sur la gestion du risque climatique n'en sont encore qu'à leurs débuts. À l'avenir, il pourrait être utile de disposer d'un groupe de travail dédié à la gestion du risque climatique ou d'une discussion plus ciblée sur le risque climatique au sein du groupe de travail sur la durabilité, afin de faciliter la prise de décision et la coordination entre les parties prenantes, notamment les ministères concernés, la banque centrale, les régulateurs financiers, les participants du secteur financier et les experts techniques. Un tel mécanisme de coordination nationale devrait être aligné sur d'autres comités pertinents du secteur financier (par exemple, le comité du risque systémique).

Diverses formations et aides au renforcement des capacités ont été fournies au personnel de la BAM et de l'AMMC ainsi qu'aux institutions financières. Cependant, en général, l'expertise des autorités et des institutions financières en matière de gestion des risques climatiques reste limitée. En ce qui concerne le renforcement des capacités internes des superviseurs en matière de gestion des risques climatiques, la BAM s'est largement appuyée sur la formation dispensée par le NGFS et le programme d'assistance technique avec la Banque mondiale qui comprend un volet sur la formation et la sensibilisation. Une partie du renforcement des capacités et de la formation en matière de risques climatiques pour le secteur bancaire a également été fournie par BAM en ligne, avec le soutien de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du GPBM et d'autres partenaires. Un renforcement des capacités plus large sur la finance verte ainsi que sur la publication et le reporting ESG est fourni aux superviseurs et aux institutions financières (voir section 3). Par exemple, l'AMMC a lancé un projet avec la SFI, qui vise à renforcer les capacités de l'autorité en matière d'évaluation et de rapports ESG (voir section 3.2). En outre, l'AMMC participe également à diverses formations organisées par l'AMERC de l'OICV et fournit des formations aux institutions financières en matière de finance verte et de divulgation et de rapports ESG (voir sections 3.1 et 3.3).

⁶ BAM (2021), „Engagement individuel à la COP26 - Les engagements de BAM pour accélérer le verdissement du secteur financier“

Table 1. Aperçu du benchmarking de la gouvernance, de la stratégie et du renforcement des capacités pour la gestion des risques climatiques

Boîte à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Gouvernance et stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Engagement et responsabilité du conseil d'administration et des gouverneurs de l'institution Élaboration d'une stratégie/feuille de route en matière de surveillance (approuvée par le conseil d'administration/les gouverneurs) Politiques de rémunération visant à stimuler un comportement compatible avec la gestion des risques financiers climatiques et environnementaux Patronage par un cadre supérieur Mise en place de structures de gouvernance interne et d'un modèle opérationnel ⁷ Rapport public sur la stratégie et la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une feuille de route plus large élaborée en 2016 pour aligner le secteur financier sur le développement durable. BAM a également publié un engagement de haut niveau lors de la COP26, avec des objectifs plus ambitieux associés au verdissement du secteur financier. Un cadre et une stratégie de gouvernance plus détaillés pour le risque climatique pourraient être envisagés à l'avenir. La BAM a créé une unité interne dédiée au risque climatique et à la finance verte
Réseau international	<ul style="list-style-type: none"> Développement des connaissances et coopération (avec les décideurs politiques nationaux, les autorités internationales et les experts externes) Adhésion et participation à des réseaux internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> La BAM est membre du NGFS et du SBFN. La BAM préside le groupe de travail de l'Alliance pour l'inclusion financière sur la finance verte inclusive. L'AMMC est membre du SBFN, du groupe de travail de l'OICV sur la finance durable et de l'initiative Sustainable Stock Exchanges, ainsi que du conseil consultatif du réseau GFANZ Africa. L'AMMC préside également le sous-groupe de l'OICV AMERC sur la finance durable.
Groupe de travail national	<ul style="list-style-type: none"> Réunion des principales parties prenantes pour discuter et mettre en œuvre les sujets clés Mise en place d'un dialogue ou d'une plateforme sectorielle axée sur le risque 	Un groupe de travail sur la durabilité a été créé par la BAM et le GPBM. Cependant, la discussion sur les risques climatiques n'en est qu'à ses débuts.
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation interne et renforcement des capacités du staff Sensibilisation et développement de l'expertise des institutions financières 	La BAM et l'AMMC bénéficient d'un appui technique de la part de NGFS, de la Banque mondiale, de la BERD, de la SFI, de FSD Africa, de la Climate Bonds Initiative et de l'OICV. Certaines formations pertinentes sont fournies aux institutions financières.

2.2 Identification, évaluation et suivi des risques

La BAM, avec le soutien de la Banque mondiale, a réalisé une analyse des risques climatiques et un test de résistance pour le secteur bancaire. L'analyse a souligné les principaux facteurs de risques climatiques physiques et de transition et leurs canaux de transmission directs/indirects au secteur bancaire marocain. Le rapport a également développé une série de scénarios de risques physiques et de transition pour projeter comment les risques climatiques pourraient évoluer dans le futur pour le secteur bancaire. En outre, le rapport a inclus une combinaison de modélisation macroéconomique et de tests de résistance préliminaires pour quantifier les risques financiers potentiels et les résultats macro-financiers dans le cadre des différents scénarios identifiés comme les plus pertinents pour le Maroc.

⁷ Selon la nature de l'institution, le modèle de fonctionnement pourrait être différent : réseau interne, unité dédiée, modèle hub-and-spokes, voir le Guide NGFS pour les superviseurs (2020) pour plus de détails.

Les données et les informations disponibles pour suivre les expositions aux risques financiers liés au climat dans le secteur bancaire sont limitées. Le manque de données a été identifiée par les banques comme l'un des principaux défis, à la fois en termes de reporting climatique et pour évaluer le risque climatique en interne. Les banques ont indiqué qu'elles n'ont pas les mécanismes en place pour collecter les données requises, ou qu'il y a des problèmes liés à la disponibilité, la qualité ou la granularité des données. Par exemple, des données plus granulaires sur les expositions sectorielles de crédit et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont nécessaires pour approfondir l'analyse des risques de transition. Les données déclarées sur les GES souffrent trop anciennes (par exemple, le dernier rapport de mise à jour biennal à la CCNUCC a été publié en 2019) et ne sont pas suffisamment granulaires ou alignées sur la classification des données d'exposition du secteur financier. De même, les données sont limitées pour évaluer les risques physiques de manière détaillée. Par exemple, il n'existe pas de données granulaires et comparables qui cartographient les impacts socio-économiques du risque physique climatique au niveau du pays. Bien qu'il existe une certaine littérature, la plupart des estimations disponibles ne comprennent aucune mesure des efforts d'adaptation au climat, qui est un indicateur important de la vulnérabilité climatique.

La BAM a pris des mesures pour développer son expertise afin de réaliser une évaluation des risques climatiques. L'estimation des risques climatiques est une tâche complexe, étant donné les incertitudes et les liens entre les impacts climatiques, macroéconomiques et financiers. Un staff formé dans le domaine du climat est nécessaire pour garantir que les évaluations des risques climatiques sont holistiques et reflètent les dernières connaissances en matière de science et de politique climatiques. La BAM, par le biais de l'exercice de simulation de crise avec la Banque mondiale et des programmes de formation avec NGFS, développe une expertise interne sur la science du climat et les stress tests climatiques, qui est nécessaire pour évaluer les impacts du changement climatique sur la stabilité financière d'une façon structurelle.

Les stress tests macroprudentiels de la BAM ne comprennent actuellement pas de scénarios liés à l'environnement ou au climat. Compte tenu des graves répercussions des catastrophes naturelles et du changement climatique, la BAM pourrait envisager de mettre au point des stress tests plus spécifiques sur les événements liés aux risques physiques. Avec le temps, des stress tests sur le risque de transition pourraient également être appliqués, si les limitations de données décrites ci-dessus peuvent être résolues.

Table 2. Aperçu du benchmarking de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques

Boîte à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Analyse du risque climatique	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une évaluation des risques (quantitative et/ou qualitative) Garantir la disponibilité de données adéquates et leur communication par les institutions financières (par exemple, ventilation régionale et sectorielle des expositions) Analyse des expositions aux risques climatiques physiques et de transition Développer des capacités et des exercices de stress test (macro et micro prudentielle) Suivi des expositions des institutions supervisées⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> La BAM, avec le soutien de la Banque mondiale, réalise un stress test pour évaluer les risques physiques et de transition climatique pour le secteur bancaire. La BAM surveille les pratiques de gestion des risques climatiques des banques depuis 2016. La limitation des données est un défi majeur. La BAM prend des mesures pour développer une expertise interne en matière de risque climatique. Le stress test macroprudentiel de la BAM ne tient pas compte des scénarios climatiques Au fil du temps, d'autres autorités (par exemple, l'AMMC) pourraient également renforcer leur capacité à évaluer l'impact des risques climatiques sur les entités qu'elles supervisent.

⁸ En Europe, les superviseurs attendent les orientations de la BCE et du CERS, qui élaborent conjointement un cadre pilote de surveillance des risques pour les risques systémiques climatiques dans le secteur financier, y compris le développement d'indicateurs de risques.

2.3 Cadre de surveillance

En mars 2021, la BAM a publié la Directive sur la gestion des risques financiers climatiques et environnementaux.⁹

La directive définit de façon générale les attentes de la BAM envers le secteur bancaire sur l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans les stratégies et les cadres de gouvernance, de gestion des risques, de formation et de sensibilisation et de reporting des banques. La directive exige des banques qu'elles élaborent et mettent en œuvre une stratégie et un cadre de gouvernance en matière de risques climatiques ; des pratiques de gestion des risques (y compris l'utilisation de scénarios climatiques et d'analyses de stress test) ; un programme de formation pour les employés et les clients ; et des pratiques de communication et reporting des risques climatiques. La directive s'aligne sur les bonnes pratiques internationales dans ce domaine, en suivant une structure similaire aux orientations publiées par les autorités d'autres pays. Même si la directive est générale par nature, elle devrait constituer un signal important pour inciter les banques à améliorer leur gestion des risques climatiques et environnementaux. Jusqu'à présent, les orientations prudentielles de la plupart des pays dans le domaine des risques climatiques et environnementaux ont été intentionnellement générales, car de nombreuses autorités de surveillance et institutions financières n'en sont encore qu'aux premiers stades de la prise en compte de ces risques. Au fil du temps, la BAM a l'intention d'aller au-delà de ces attentes générales, pour fixer des orientations plus prescriptives et détaillées en réponse aux risques climatiques.

Sur la base de cette directive, une priorité essentielle de la BAM pour l'année à venir est de publier des orientations prudentielles plus détaillées sur les stress tests et l'analyse de scénarios liés au climat. Étant donné la nature prospective des risques climatiques et l'incertitude inhérente à ces risques, l'analyse de scénarios et les stress tests pourraient être des outils importants pour mettre en lumière l'impact potentiel de scénarios climatiques graves mais plausibles qui pourraient se produire mais pour lesquels aucun précédent historique n'est disponible. Avec le soutien de la Banque mondiale, la BAM est en train de concevoir des lignes directrices microprudentielles pour les banques sur l'élaboration de scénarios et la quantification des risques, dans le prolongement de la directive sur les risques climatiques récemment publiée. Il est prévu que les résultats des stress tests et des analyses de scénarios des banques soient communiqués à la BAM. À ce stade, les résultats sont censés être de nature exploratoire afin de permettre à BAM de mieux comprendre les risques auxquels les banques sont confrontées, plutôt que de permettre des ajustements des exigences de fonds propres des banques.

Une autre priorité pour la BAM au cours de l'année à venir est d'élaborer des lignes directrices de supervision sur la communication et le reporting pour les banques. Il s'agit de fournir des orientations plus détaillées sur la manière dont les banques doivent déclarer et communiquer les données relatives aux risques climatiques, conformément aux principales exigences énoncées dans la directive publiée en mars 2021. Les détails sur le champ d'application des lignes directrices en matière de surveillance n'ont pas encore été déterminés. Cependant, sur la base des lignes directrices produites dans d'autres pays, les superviseurs attendent souvent des institutions financières qu'elles communiquent des informations et des paramètres sur les risques climatiques auxquels elles sont exposées, l'impact potentiel des risques climatiques sur la sécurité et la solidité de l'institution et les stratégies d'atténuation et de gestion proposées pour répondre aux principaux risques climatiques. Les lignes directrices en matière de communication et reporting peuvent être de nature volontaire ou obligatoire. Les superviseurs sont généralement encouragés à aligner les lignes directrices sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), qui énonce des recommandations dans quatre domaines clés : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les paramètres et objectifs, qui peuvent être adaptés aux contextes locaux. En 2019, la BAM a publiquement soutenu la TCFD et a appelé les banques à s'aligner sur les recommandations de la TCFD. Au-delà de la TCFD, le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) des normes internationales d'information financière (IFRS) élabore également des orientations mondiales sur la communication et le reporting en matière de durabilité et de climat, sur lesquelles la BAM devrait envisager de s'aligner lorsque les orientations de l'ISSB seront finalisées.

⁹ Directive réglementaire n° 5/W/2021

La BAM pourrait envisager d'élaborer ultérieurement des orientations prudentielles plus détaillées à l'intention des banques dans d'autres domaines, tels que la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques. Depuis 2016, la BAM suit l'évolution des pratiques des banques en matière de risque climatique au moyen d'enquêtes et de consultations. Ces enquêtes sont destinées à éclairer la portée et la structure des orientations de suivi de la directive et la pratique de surveillance plus large de la BAM. Une approche progressive est adoptée pour développer le cadre de surveillance du risque climatique afin de s'assurer que la capacité des banques sur ce sujet puisse se développer au fil du temps. Si la priorité est d'abord de se concentrer sur les lignes directrices en matière de surveillance pour les tests de résistance et la communication, la BAM a indiqué que des lignes directrices plus détaillées pour d'autres domaines, tels que la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques, pourraient également être élaborées à un stade ultérieur.

En 2019, l'AMMC a publié la circulaire 03/19 qui impose aux émetteurs de communiquer des informations sur les risques ESG et climatiques. Les directives de reporting exigent que les émetteurs déclarent des informations de base sur les risques climatiques, conformément aux orientations internationales, telles que les Carbon Disclosure Standards. En 2021, l'AMMC a annoncé qu'elle s'associait à la SFI pour mettre à jour la circulaire 03/19 afin d'inclure un reporting ESG plus complet de la part des émetteurs, y compris dans le contexte des risques climatiques des investissements, conformément à la TCFD. D'autres détails sur les efforts de l'AMMC pour améliorer la communication et le reporting climatique et ESG sont abordés dans la section 3.2.

La BAM a exprimé son intérêt pour le développement d'une taxonomie (simplifiée) des risques pour soutenir l'évaluation des expositions et des vulnérabilités liées au climat. La BAM et la Banque mondiale pourraient étudier la possibilité de développer une taxonomie basée sur les risques. La taxonomie des risques climatiques pourrait établir un système de classification permettant d'identifier les activités, les secteurs ou les actifs qui pourraient être confrontés à des risques climatiques ou environnementaux accrus. Une telle taxonomie serait différente d'une taxonomie verte nationale, qui couvrirait un champ plus large et serait probablement dirigée par le ministère des Finances, en étroite collaboration avec d'autres ministères de tutelle et agences (voir plus de détails dans la section 3.3).

À long terme, la BAM étudiera les possibilités d'intégrer les risques climatiques dans les outils et actions de surveillance quotidiens. À ce stade, la BAM n'a pas encore utilisé ses outils de surveillance existants pour évaluer et atténuer les risques climatiques et environnementaux. Toutefois, conformément aux pratiques mondiales émergentes¹⁰, la BAM explore différentes manières d'intégrer les risques climatiques dans ses pratiques de surveillance, par exemple :

- **La BAM étudie la possibilité de réformer son système d'évaluation interne (SANEC) afin d'envisager l'inclusion des risques climatiques.** Le système est en cours de mise à jour pour s'aligner sur le processus de surveillance et d'évaluation (SREP) et sur les directives de l'Autorité bancaire européenne. Le système est destiné à fournir une note/un score pour les banques supervisées, qui pourrait également être alimenté par des considérations climatiques. L'inclusion de la nouvelle catégorie « Analyse du modèle d'entreprise » permet de prendre en compte les questions climatiques. Pour informer ce travail, la BAM a mené une évaluation initiale et un exercice pilote pour évaluer l'intégration potentielle du risque climatique dans la gouvernance, le contrôle interne, la gestion des risques, les systèmes informatiques et les publications des banques.
- **La BAM explore les possibilités d'intégrer le risque climatique dans les critères d'évaluation du processus d'évaluation et d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP)¹¹, qui est récemment devenu une composante autonome du processus de surveillance de la BAM.** L'intégration des risques climatiques dans l'ICAAP peut comporter plusieurs éléments. Par exemple, elle peut impliquer la publication d'orientations sur les expositions significatives

¹⁰ Pour plus de détails, se référer au Toolkit 7, „Incorporate Climate-Related and Environmental Risks into Supervisory Practice“ du rapport de la Banque mondiale „Toolkits for Policymakers to Green the Financial System“.

¹¹ L'objectif de l'ICAAP est de s'assurer que les banques ont mis en place des procédures et des processus internes pour garantir qu'elles disposent de ressources en capital suffisantes pour couvrir tous les risques importants.

liées au changement climatique qui devraient être couvertes par les banques ; une évaluation de la manière dont les banques ont déterminé la matérialité des expositions au risque climatique dans le contexte de leurs activités ; et la sensibilité du modèle d'affaires à long terme.

Table 3. Aperçu du benchmarking du cadre de surveillance

Boîtes à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Orientations en matière de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et publier des orientations en matière de surveillance, notamment sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et la communication. Fournir aux superviseurs une boîte à outils pour l'engagement de supervision Évaluer et contrôler la mise en œuvre des attentes 	<ul style="list-style-type: none"> La BAM a publié la directive générale pour la gestion des risques financiers climatiques et environnementaux. L'une des priorités de la BAM pour l'année à venir est d'élaborer des orientations prudentielles plus détaillées dans deux domaines : (a) les tests de résistance et l'analyse de scénarios ; et (b) la communication et le reporting. L'AMMC a élaboré une circulaire qui impose aux émetteurs de divulguer des informations relatives au climat et aux facteurs ESG (voir la section 3.2 pour plus de détails).
Pratique de la surveillance	<p>Intégrer la prise en compte des risques climatiques dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les outils et méthodes de surveillance (par exemple, intégration des risques climatiques dans l'ICAAP) Le renforcement des capacités internes L'intégration dans les processus de surveillance et de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> BAM n'a pas encore intégré les risques climatiques dans sa pratique de supervision. Toutefois, elle envisage d'intégrer les risques climatiques dans son SREP, qui sera effectivement déployé au début de 2023. Un exercice pilote d'évaluation a déjà été réalisé. L'AMMC surveille les informations et les pratiques ESG des émetteurs et travaille sur une approche systématique pour évaluer et améliorer la cohérence de ces informations (voir section 3.2).

3. Finance verte

Le secteur financier a un rôle important à jouer dans la mobilisation des financements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques des pays. On estime que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire auront besoin de 1,7 à 3,4 billions de dollars de financement climatique par an d'ici à 2030 pour soutenir leur action en faveur du climat.¹² Les besoins d'investissement pourraient toutefois être encore plus élevés si les interventions sont retardées, si les dépenses sont inefficaces ou si les politiques sont inadéquates. Bien que les flux de financement du climat aient régulièrement augmenté au fil du temps, leur ampleur demeure insuffisante pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Compte tenu de la disponibilité limitée des financements publics et concessionnels, les banques commerciales et les institutions financières non bancaires, qui gèrent plus de 400 000 milliards de dollars d'actifs dans le monde, peuvent jouer un rôle essentiel en orientant les capitaux vers les objectifs climatiques. Les institutions financières peuvent s'engager sur les marchés financiers verts, qui s'appuient sur un ensemble de mécanismes (par exemple, dette, obligations, actions) pour stimuler le financement de projets verts. Au niveau mondial, on estime que le marché des obligations vertes a augmenté de plus de 500 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 75 % par rapport aux volumes de l'année précédente.¹³ Dans le même temps, les prêts verts et liés à la durabilité ont également bondi ces dernières années, avec plus de 681 milliards de dollars de prêts verts et liés à la durabilité émis l'année dernière (soit une augmentation de 275 % par rapport à 2020).¹⁴ Le marché des actions d'entreprises durables a également augmenté de 45 % en 2021, atteignant un niveau record de 48 milliards de dollars selon le fournisseur de données Refinitiv.¹⁵ S'appuyant sur les bonnes pratiques mondiales, cette section analyse la mesure dans laquelle les outils réglementaires et les incitations ont été utilisés par les autorités pour approfondir les marchés de la finance verte au Maroc.

3.1 Gouvernance, stratégie et renforcement des capacités

Les autorités marocaines ont publié en 2016 une feuille de route pour promouvoir l'engagement du secteur financier dans le développement durable. L'élaboration de la feuille de route a été entreprise par les acteurs clés du secteur financier marocain, notamment la BAM, l'AMMC, l'ACAPS, le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Casablanca Finance City Authority, la Bourse de Casablanca, ainsi que l'Association marocaine des banques et la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance. L'objectif principal de la feuille de route était de définir les actions et les mesures nécessaires pour assurer une approche coordonnée afin d'aligner le secteur financier marocain (y compris les banques, les compagnies d'assurance et les marchés de capitaux) sur le développement durable. La feuille de route a été un signal important de l'engagement du Maroc sur l'agenda de la finance durable. La feuille de route a également servi de principes directeurs aux autorités telles que la BAM et l'AMMC, ainsi qu'aux associations du secteur pour développer des stratégies, des politiques et des mécanismes dans le cadre de leurs mandats afin de contribuer à l'agenda de la finance durable. La feuille de route s'articule autour de cinq axes : (a) adopter une gouvernance fondée sur les risques pour les risques socio-environnementaux ; (b) développer des instruments financiers durables ; (c) promouvoir l'inclusion financière comme moteur du développement durable ; (d) assurer la transparence et la discipline du marché. Chacun de ces axes est ensuite ventilé par secteur (à savoir banque, assurance, marché des capitaux). La BAM et d'autres autorités, dont l'AMMC et l'ACAPS, sont en train d'actualiser la feuille de route 2016 sur la finance durable. La feuille de route devrait être large, couvrant les domaines des politiques liés à la BAM (supervision financière) et les actions à prendre par les ministères de tutelle (par exemple, la taxonomie, la politique budgétaire).

La BAM et l'AMMC ont pris des mesures pour établir la structure interne et le cadre de gouvernance pour la finance verte / durable. Comme mentionné dans la section 2.2, la BAM a mis en place une unité dédiée au risque climatique

¹² Calculs des auteurs basés sur le rapport AR6 WG3 du GIEC 2022 pour les besoins d'atténuation du climat et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). 2021 pour l'adaptation - Adaptation Gap Report 2021 : The gathering storm - Adaptation au changement climatique dans un monde post-pandémique. Nairobi : PNUE. Banque mondiale (2022). Atteindre les objectifs climatiques et de développement : The Financing Question.

¹³ Initiative sur les obligations climatiques (2022). La dette durable dépasse les 1 000 milliards de dollars en 2021, année record, avec une croissance verte à 75 % : nouveau rapport.

¹⁴ LTSA (2022). Les prêts durables poursuivent leur essor.

¹⁵ Refinitiv (2022). La finance durable poursuit son essor en 2021.

et à la finance verte. Outre la coordination de l'approche de gestion du risque climatique de la BAM, cette division est également chargée de coordonner la mise en œuvre des pratiques de finance verte / durable. Bien que la BAM n'ait pas de mandat explicite sur la finance verte, ses priorités vont au-delà de la stabilité des prix et du système financier et couvrent des objectifs tels que l'inclusion financière et la protection des consommateurs. La BAM veut se positionner comme un leader dans le domaine de la finance verte et élabore actuellement une feuille de route interne qui définira plus précisément le rôle de la BAM dans ce domaine. La finance verte est également une priorité pour le MEF. Par exemple, le MEF a soutenu activement le développement de la finance verte/durable en explorant le développement d'un cadre légal et réglementaire et de mécanismes incitatifs favorables au financement de projets verts/durables. En outre, le sujet de la finance verte/durable est intégré dans la planification stratégique et la planification de la gouvernance de l'AMMC depuis 2016.¹⁶ Des plans d'action sont attribués à des divisions spécifiques au sein de l'AMMC, et les réalisations font l'objet d'un suivi régulier. Les informations sont incluses dans les rapports destinés au conseil d'administration d'AMMC ainsi que dans les documents publics (tels que les communiqués de presse et les rapports). Sur la base de ces plans d'action, l'AMMC a entrepris une série d'initiatives pour promouvoir la finance durable sur les marchés de capitaux au Maroc, ainsi que dans les régions plus larges de l'Afrique et du Moyen-Orient, par exemple par le biais du Marrakech Pledge et du groupe de travail sur la finance durable du Comité régional Afrique / Moyen-Orient de l'OICV (AMERC).

Les autorités marocaines ont pleinement profité des réseaux internationaux pour faire avancer l'agenda de la finance verte/durable. L'AMMC fait partie de plusieurs réseaux internationaux, tels que le SBFN, l'initiative des Nations Unies pour des bourses durables (SSE) et le groupe de travail sur la finance durable de l'OICV. L'AMMC a également été active dans la promotion de la collaboration au niveau régional. Par exemple, conformément à l'engagement de Marrakech de la COP22, l'AMMC a lancé le « Programme de mise en œuvre des marchés de capitaux verts en Afrique ». Un livre blanc¹⁷ a été publié en 2019, avec le soutien du Centre de Toronto, afin de fournir des recommandations pour le verdissement des marchés de capitaux dans la région africaine sur la base des bonnes pratiques internationales. En 2021, avec le soutien de la SFI, le MEF a lancé un programme interne de formation pour le personnel, a développé un outil d'évaluation pour les rapports ESG et a organisé des événements de formation et de renforcement des capacités sur les obligations vertes pour les émetteurs et les vérificateurs locaux. En outre, le MEF participe à plusieurs plateformes liées à la finance verte, notamment la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique.

Bien qu'il existe un cadre général pour le financement vert/durable, les autorités doivent encore élaborer une stratégie nationale de financement climatique. Plusieurs pays ont élaboré des stratégies nationales de financement du climat afin d'estimer le déficit de financement actuel/prévu pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du pays, et la manière dont les différentes sources de financement devraient être mobilisées pour combler le déficit de financement climat. Une telle stratégie est différente d'une feuille de route visant à aligner le secteur financier sur le développement durable, car une stratégie nationale de financement climat est destinée à évaluer le rôle des différentes parties prenantes (au-delà du secteur financier) dans le soutien à la mise en œuvre des objectifs climatiques. La conception d'une telle stratégie implique un engagement inclusif avec divers ministères, agences et autres parties prenantes afin de comprendre leur rôle et leur capacité à fournir les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques d'un pays. La stratégie identifie généralement une réserve de projets dont la mise en œuvre peut nécessiter un soutien financier. Elle évalue également si la politique et le cadre réglementaire du pays offrent un environnement favorable aux investissements climatiques. La stratégie est susceptible d'être adaptée au fil du temps, en fonction de l'évolution des connaissances, des technologies ou des priorités.

¹⁶ L'AMMC a inclus la finance durable dans ses plans stratégiques 2017-2020 et 2021-2023. Les plans stratégiques englobent plusieurs mesures visant à favoriser les développements de la finance durable au Maroc (par exemple, en ce qui concerne la taxonomie, le renforcement des capacités, les orientations sur l'utilisation du produit des obligations labellisées et les rapports d'impact, la méthodologie de divulgation de l'empreinte carbone).

¹⁷ AMMC et Toronto Center (2016). Programme sur la mise en œuvre des marchés de capitaux verts en Afrique : Un livre blanc.

Boîte à outils	Examples of good practice	Practice in Morocco
Stratégie et feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> Définir des orientations à long terme pour rendre le système financier plus vert. Identifier les besoins de développement pour faire avancer le programme de financement vert du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités ont publié une feuille de route pour mobiliser le secteur financier sur le développement durable L'AMMC a intégré la finance durable dans ses deux plans stratégiques consécutifs.
Réseau international	<ul style="list-style-type: none"> Développement des connaissances et coopération (avec les décideurs politiques nationaux, les autorités internationales et les experts externes) Adhésion et participation à des réseaux internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> L'AMMC et la BAM sont membres de diverses initiatives internationales telles que l'OICV, le GFANZ, le SBFN, le NGFS et la SSE (voir également la section 2.1). L'AMMC a publié un livre blanc sur le verdissement des marchés de capitaux en Afrique.
Groupe de travail national	<ul style="list-style-type: none"> Réunir les principales parties prenantes afin de discuter et de mettre en œuvre les principaux sujets politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail sur le développement durable a été créé par BAM et GPBM.
Stratégie nationale de financement du climat	<ul style="list-style-type: none"> Estimer le déficit de financement actuel/ prévu pour atteindre les objectifs climatiques Identifier le rôle des différentes sources de financement (privées, publiques, internationales, etc.) pour combler le déficit de financement. Élaborer une stratégie pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune identifiée

3.2 Communication et reporting

En juin 2019, l'AMMC a publié la circulaire n°03/19 qui rend obligatoire la publication d'un rapport ESG accompagnant le rapport financier annuel pour tous les émetteurs. La circulaire cible les émetteurs faisant appel public à l'épargne (les émetteurs du marché alternatif bénéficient de dérogations pour certaines des exigences de reporting). L'AMMC exige des émetteurs qu'ils alignent leur rapport ESG sur les normes de reporting reconnues au niveau international (sans préciser lesquelles) et exige des émetteurs qu'ils divulguent des KPI quantitatifs et qualitatifs.¹⁸ La circulaire comprend également des dispositions relatives aux exigences en matière de prospectus pour l'émission d'obligations vertes et d'instruments labellisés similaires. Les premiers rapports ESG obligatoires ont été publiés pour l'année 2019 (en avril 2020). Selon l'examen de l'AMMC, les exigences en matière de rapports ESG ont été respectées à près de 100 %. L'examen de l'AMMC a toutefois suggéré que les émetteurs suivaient diverses normes pour divulguer les informations ESG, ce qui réduisait la comparabilité des données. Dans ce contexte, la SFI renforce les capacités des entreprises pour les aider à améliorer la cohérence et la qualité de leurs informations et rapports ESG, conformément aux exigences de l'AMMC. L'AMMC, avec le soutien de la SFI, développe également un cadre permettant de contrôler et de suivre en permanence la conformité aux exigences de reporting ESG.¹⁹

Les exigences de la circulaire de l'AMMC en matière d'information climatique et environnementale sont relativement générales. La circulaire n'exige pas des émetteurs qu'ils divulguent des renseignements sur le climat en fonction d'un cadre précis (ex., la TCFD) et les renseignements demandés sur le climat sont relativement généraux. En vertu de la circulaire, les émetteurs sont tenus de présenter et de quantifier les activités commerciales qui ont un impact sur l'environnement et de décrire les politiques mises en œuvre pour limiter cet impact. À l'avenir, l'AMMC étudiera la possibilité de s'aligner sur des cadres spécifiques de communication et d'information, tels que le cadre émergent de divulgation sur le développement durable et le climat qui est en cours d'élaboration par l'ISSB des IFRS.

¹⁸ Avant la publication de cette circulaire, et depuis 2016, l'AMMC a publié plusieurs lignes directrices sur les outils de financement à thème de durabilité (green bonds, social bonds, sustainability bonds, gender bonds) ainsi que sur le reporting ESG et la responsabilité sociale des entreprises.

¹⁹ Le projet vise à développer une approche systématique pour évaluer les pratiques de reporting ESG des émetteurs. Sur la base des lacunes identifiées, le projet recommandera des moyens potentiels par lesquels l'AMMC pourrait améliorer la qualité et la cohérence des rapports ESG au fil du temps.

Les lignes directrices 2018 de l'AMMC sur les obligations vertes, sociales et durables comprennent diverses exigences en matière de communication. Comme indiqué plus en détail à la section 3.3, l'AMMC a publié diverses lignes directrices pour l'émission d'obligations vertes, sociales et durables. Ces lignes directrices comprennent diverses exigences en matière de communication. Par exemple, les lignes directrices demandent aux émetteurs de publier des mises à jour annuelles sur la performance et les impacts des instruments durables et d'obtenir un examen indépendant des paramètres rapportés annuellement en relation avec les résultats et les impacts sociaux et environnementaux obtenus grâce aux instruments durables. En outre, les émetteurs doivent communiquer à l'AMMC et rendre publiques les informations susmentionnées.

Avant l'introduction des obligations de reporting ESG, l'AMMC a également publié en 2016 - 2017 des lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le reporting ESG pour les entreprises cotées en Bourse. L'objectif de ces lignes directrices est de promouvoir une culture de la RSE au sein des entreprises cotées en Bourse et de les préparer aux futures obligations de reporting ESG.

Les autorités marocaines n'ont pas encore développé une taxonomie verte nationale. Une taxonomie verte pourrait offrir un moyen uniforme de déterminer quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Elle peut offrir diverses fonctions, notamment faciliter la communication d'informations comparables et améliorer les systèmes de suivi et de mesure des flux financiers verts. Elle pourrait également être utilisée par les banques et autres institutions financières pour créer de nouveaux produits financiers (par exemple, des obligations vertes ou des fonds négociés en bourse labellisés). Les autorités marocaines n'ont pas encore développé de taxonomie verte à ce stade mais explorent les prochaines étapes pour le faire dans le cadre de la mise à jour de la feuille de route de la finance durable (voir section 3.1).

Boîte à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Normes de communication et de reporting	Inclure des exigences de communication pour les institutions financières et les entreprises. Les éléments essentiels de la communication comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance autour des risques et opportunités climatiques • Impact des risques et des opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. • Processus de gestion des risques climatiques • Paramètres et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • En juin 2019, l'AMMC a publié la circulaire n° 03/19 qui comprend des exigences obligatoires pour tous les émetteurs de publier un rapport ESG avec leurs rapports financiers annuels. Avant la publication de la circulaire, l'AMMC a également publié une série de lignes directrices sur les instruments labellisés et les rapports ESG. • L'AMMC a lancé un projet avec la SFI pour évaluer et améliorer la qualité et la cohérence des informations et des rapports ESG des émetteurs.
Taxonomie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un ou plusieurs groupes de travail dirigés par l'autorité compétente ou le comité directeur. • Définir la portée et les objectifs • Spécifier des secteurs ou des activités et élaborer des critères de sélection techniques ou déterminer les activités interdites. • Mener des consultations avec les parties prenantes à différents stades • Définir les lignes directrices en matière de communication et reporting • Suivre les progrès et mettre à jour la taxonomie si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune identifiée

3.3 Instruments financiers verts

Avec le soutien de la SFI, l'AMMC a publié en 2016 les lignes directrices sur les obligations vertes²⁰ afin d'établir les règles de base et le cadre opérationnel des obligations vertes. Ces lignes directrices décrivent les principes et les actions nécessaires aux différentes étapes de l'émission d'une obligation verte, notamment en ce qui concerne l'utilisation du produit, l'évaluation et la sélection des projets éligibles, la gestion du produit, les examens externes, les rapports et l'autorisation. En 2018, l'AMMC a publié des orientations supplémentaires sur les obligations vertes, et a élargi le champ d'application des orientations pour inclure les obligations vertes, sociales et durables. En 2021, l'AMMC a également publié les lignes directrices sur les obligations liées au genre, qui sont les premières lignes directrices sur les obligations liées au genre publiées dans les EMDE.

L'AMMC s'appuie sur des examens indépendants et la publication pour promouvoir l'intégrité du marché des obligations vertes. Les lignes directrices de l'AMMC sur les obligations vertes adoptent une approche fondée sur des principes afin d'éviter de surcharger les émetteurs. Au lieu de prendre une position formelle sur l'intégrité de l'obligation verte, l'AMMC s'appuie sur des examens externes par des tiers avant l'émission et pendant toute la durée de vie des obligations. L'AMMC exige également que les émetteurs publient des mises à jour annuelles de l'émetteur sur la performance et l'impact des obligations vertes. Dans d'autres économies comme l'UE, les autorités exigent que les obligations vertes soient alignées non seulement sur les directives internationales, telles que les principes des obligations vertes de l'ICMA, mais aussi sur une taxonomie verte nationale, afin de garantir davantage l'intégrité des obligations vertes. Au Maroc, il n'existe pas de définition formelle des investissements verts car une taxonomie verte n'est pas encore en place (voir section 3.2).

Pour encourager l'adoption d'obligations vertes et promouvoir la finance durable en général, l'AMMC a renforcé les capacités des institutions financières et réduit les frais d'approbation pour l'émission d'obligations vertes. La Bourse de Casablanca a également établi un indice de référence ESG afin de promouvoir les meilleures pratiques ESG parmi les sociétés cotées en bourse. Si les lignes directrices sur les obligations vertes ont constitué une première étape importante dans le développement des marchés d'obligations vertes, le Maroc est toujours confronté à divers défis qui limitent la croissance des marchés d'obligations vertes à grande échelle. Selon les autorités, le montant total des obligations vertes émises par le Maroc s'élevait à 0,5 milliard de dollars, ce qui reste bien inférieur aux marchés d'autres économies plus grandes et plus avancées.²¹ Au Maroc, l'un des principaux défis identifiés du côté de l'offre est la perception de coûts d'émission élevés, en raison du coût élevé de la mise en conformité avec les normes, de l'obtention d'un examen indépendant, ainsi que du coût du suivi et de l'établissement de rapports sur les investissements sous-jacents. Un autre obstacle identifié du côté de la demande est que les fournisseurs de capitaux n'ont pas suffisamment d'incitations ou d'obligations pour participer à des investissements verts. Pour répondre à certains de ces défis, l'AMMC a organisé une série d'événements de renforcement des capacités pour les acteurs clés (par exemple, les émetteurs, les auditeurs, les conseillers) afin de stimuler l'intérêt pour le marché des obligations labellisées. En outre, une réduction des frais d'approbation de l'AMMC () a été adoptée comme mesure incitative pour promouvoir l'émission d'obligations vertes et d'autres obligations liées au développement durable. En outre, la Bourse de Casablanca a établi le „Casablanca ESG 10“ comme indice de référence ESG. L'indice ESG est composé des 10 émetteurs les plus performants en matière d'ESG, sur la base d'une évaluation par un tiers indépendant. L'objectif de l'indice est de promouvoir les meilleures pratiques ESG parmi les sociétés cotées en bourse afin d'attirer un nouveau flux d'investisseurs socialement responsables. Les autres mécanismes d'incitation aux obligations labellisées utilisés dans d'autres pays (encadré 1), tels que les fonds concessionnels, l'agrégation et la titrisation, et les incitations fiscales, n'ont pas encore été mis en œuvre au Maroc. Une analyse plus approfondie pourrait être menée pour évaluer la pertinence de ces mécanismes d'incitation dans le contexte marocain.

²⁰ AMMC. Lignes directrices sur les obligations vertes

²¹ Par exemple, selon l'initiative Climate Bonds, en septembre 2022, le total des obligations vertes émises s'élevait à 334 milliards de dollars aux États-Unis, 250 milliards de dollars en Chine et 189,7 milliards de dollars en France.

Encadré 1. Mécanismes d'incitation pour stimuler le marché des obligations labellisées²²

Dans d'autres pays, les mécanismes d'incitation qui ont été utilisés pour promouvoir les obligations vertes incluent :

- Fonds concessionnels destinés à soutenir le renforcement des capacités ou à compenser une partie des coûts fixes de l'émission.
- Agrégation et titrisation afin que les actifs soient conditionnés pour atteindre la taille exigée par les investisseurs.
- Certains régulateurs travaillent également avec les bourses de valeurs pour partager leurs connaissances et renforcer les capacités des émetteurs existants qui souhaitent émettre des obligations labellisées. Certaines Bourses ont des programmes visant à réduire les exigences de cotation pour les obligations labellisées et soutiendront les émetteurs nouveaux et existants pour les aider à introduire ces obligations à la Bourse.
- Certaines autorités ont introduit des incitations fiscales pour les émetteurs et les investisseurs afin de renforcer l'attractivité des obligations vertes. Toutefois, l'opportunité d'introduire des incitations fiscales varie et dépend du contexte national.
- Certains régulateurs fournissent des conseils aux fonds d'investissement ou aux fonds souverains afin de promouvoir la demande d'obligations vertes.
- Bien que les avis soient encore partagés, certaines banques centrales ont signalé qu'elles pourraient inclure des critères verts dans leurs programmes d'achat d'actifs, en particulier lorsque ces programmes se sont développés à la lumière de l'impact de la COVID-19 sur les marchés financiers mondiaux. En mettant en place de tels mandats, les décideurs politiques signalent aux émetteurs d'obligations qu'il existe une forte demande pour leurs actifs verts.

Il n'y a actuellement aucune émission d'obligations vertes souveraines par le gouvernement central du Maroc.

Les obligations vertes souveraines sont un type d'instrument obligataire qui est émis par un gouvernement central, où les recettes sont utilisées pour financer ou refinancer des projets verts spécifiques. Le processus d'émission est généralement géré par les ministères des finances, souvent en coordination avec d'autres départements ministériels en charge des projets financés par les obligations vertes. L'un des principaux objectifs d'une obligation verte souveraine est de lever des capitaux pour financer des projets climatiques ou d'autres projets environnementaux. Elle est également utilisée pour stimuler le développement d'obligations vertes locales en améliorant le profil des obligations vertes. Dans le cas du Maroc, le MEF n'a pas prévu d'émettre des obligations vertes sur le marché national mais explore l'opportunité de le faire sur les marchés de capitaux internationaux étant donné l'intérêt croissant manifesté par les investisseurs étrangers. À ce stade, il s'agit davantage d'une réflexion à moyen terme que d'une option à court terme.

Le marché des prêts verts au Maroc est relativement sous-développé. Le marché des prêts verts comprend les prêts hypothécaires verts et d'autres types de prêts pour les projets climatiques et environnementaux (par exemple, les énergies renouvelables, l'agriculture durable). Au Maroc, les autorités n'ont pas encore introduit de labels formels pour les produits de prêts verts et les flux de financement des banques vers les projets climatiques et environnementaux ne sont actuellement pas connus. A ce stade, il n'y a pas de lignes directrices ou de définitions connues émises pour les prêts verts au Maroc. Sur la base de l'expérience d'autres pays, le développement de lignes directrices pour les prêts verts relève généralement de la compétence du MEF mais pourrait également être développé avec les superviseurs financiers.

²² Banque mondiale (2021). Boîte à outils pour les décideurs politiques afin d'écologiser le système financier.

Des autorités telles que BAM et MEF explorent les possibilités de mettre en œuvre une réglementation bancaire spécifique ou des mécanismes d'incitation pour les prêts verts ou la finance verte de manière plus générale.

Outre le développement d'un mécanisme d'étiquetage pour les prêts verts, les autorités d'autres pays introduisent souvent des mécanismes d'incitation pour promouvoir davantage l'adoption des prêts verts, par exemple par le biais de garanties, de subventions, de la fourniture et de l'agrégation de données. Bien que ces mécanismes d'incitation n'aient pas encore été mis en place au Maroc, la BAM, avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), mène une étude de marché afin de mieux comprendre les obstacles et les opportunités pour promouvoir la participation des banques aux prêts verts et autres marchés de financement vert. La BAM a également évalué l'utilisation de la différenciation du ratio prêt/valeur (LTV) pour promouvoir les prêts verts au Maroc, mais a conclu qu'il est trop tôt pour utiliser le LTV comme mécanisme d'incitation pour les prêts verts à ce stade. Le MEF dispose de plusieurs mécanismes d'incitation pour les prêts en général et étudie la possibilité de développer des mécanismes spécifiques pour les prêts verts.

L'utilisation d'instruments financiers mixtes pour lever des capitaux pour l'action climatique au Maroc est limitée.

Un nombre croissant de pays ont commencé à utiliser des instruments mixtes dans lesquels des financements concessionnels provenant d'agences publiques et/ou de développement sont utilisés pour partager certains des coûts des investissements verts avec des investisseurs du secteur privé qui, autrement, ne veulent ou ne peuvent pas participer. Il existe un large éventail d'outils de financement mixte utilisés par les pays du monde entier. Les transactions de financement mixte impliquent généralement l'utilisation d'instruments financiers tels que la dette ou la garantie (à la fois à des conditions concessionnelles et aux taux du marché) pour attirer des investissements commerciaux, ainsi que des mécanismes pour structurer ou intermédiaire l'utilisation de ces instruments. Pour explorer l'utilisation du financement mixte pour l'action climatique, les autorités (BAM et MEF) ont développé un programme de garantie verte et de cofinancement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) appelé „Green Invest“. Le programme Green Invest a financé des projets verts prioritaires dans des domaines clés tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la lutte contre la pollution. En s'appuyant sur les leçons du programme Green Invest, l'intégration de critères verts pour d'autres institutions financières publiques et fonds de garantie (par exemple, dans le Fonds central de garantie, FGC) pourrait être un mécanisme important pour réduire le risque et mobiliser des capitaux privés pour les investissements verts. Toutefois, une taxonomie verte pourrait être nécessaire pour soutenir le développement de ces instruments afin d'éviter le „greenwashing“ et de fournir un langage commun aux investisseurs, aux émetteurs et aux acteurs de l'économie réelle.

Boîte à outils	Exemple de bonne pratique	Pratique au Maroc
Stimuler les obligations vertes des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des normes, des définitions et des principes, conformément aux bonnes pratiques internationales. • Envisager des orientations en matière de communication et l'utilisation d'une taxonomie • Envisager des systèmes d'incitation pour réduire les coûts de transaction pour les petits/premiers émetteurs. • Engagement des parties prenantes pour obtenir un soutien et renforcer les capacités. Envisager de travailler avec la bourse locale • Développer un mécanisme de vérification et de certification • Développer une mesure d'application en cas de green washing • Développer des mécanismes d'incitation pour stimuler davantage l'émission et l'investissement dans les obligations vertes des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AMMC a publié des lignes directrices sur les obligations vertes en 2016 • En 2017, l'AMMC publie des règles de cotation modifiées et des lignes directrices sur les obligations vertes, sociales et durables. • L'AMMC a réduit la taxe d'approbation pour l'émission d'obligations vertes • La Bourse de Casablanca a créé l'indice de référence ESG pour promouvoir les investissements durables.

Créer des obligations vertes souveraines	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le cadre de gouvernance et les objectifs de l'obligation • Consultations avec les investisseurs et autres parties prenantes • Développer le cadre des obligations vertes en accord avec les principes reconnus internationalement. • Organiser un examen externe • Émettre des obligations souveraines vertes • Coordonner avec les ministères pour sélectionner les projets verts ou allouer les fonds aux budgets gouvernementaux appropriés • Contrôler et rendre compte pour s'assurer que les recettes sont utilisées pour les projets appropriés. • Publier un rapport annuel d'allocation et d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune émission connue d'obligation verte souveraine par le gouvernement central du Maroc.
Stimuler le montage de prêts verts	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des normes, des définitions et des principes, conformément aux bonnes pratiques internationales et à la taxonomie verte. • Développer un mécanisme d'étiquetage et de rapport cohérent au niveau mondial. • Élaborer des conditions de prêt standard ou établir des normes juridiques ou de conception communes, ainsi que fournir les données nécessaires, afin de simplifier le processus de souscription. • Créer des programmes d'incitation pour les prêts verts (par exemple, fournir des garanties, des allègements fiscaux). • S'appuyer sur les banques nationales de développement • Aider les banques à collecter les remboursements des prêts verts • Sensibiliser et renforcer les capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de marché est menée par BAM pour évaluer les opportunités de financement vert pour le secteur bancaire. • Les directives, définitions ou mécanismes d'incitation relatifs aux prêts verts n'ont pas encore été élaborés.
Financement mixte	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des analyses et des consultations pour évaluer les principaux obstacles et risques liés au financement commercial. • Décider et concevoir l'outil de financement mixte pour relever les principaux défis identifiés. • Concevoir une approche de suivi et d'évaluation et garantir la transparence et la responsabilité publiques. • Développer une stratégie pour faire exister le système de financement mixte une fois que le marché sera arrivé à maturité. 	<ul style="list-style-type: none"> • La BAM a développé „Green Invest“, qui est un programme de garantie et de cofinancement vert pour les MPME.

3.4 Le verdissement des institutions financières publiques (IF)

Même si elles sont de petite taille, les banques nationales de développement (NDB) et d'autres IF publiques nationales peuvent avoir une influence majeure sur le programme climatique et de développement du pays, étant donné le lien qui existe entre les gouvernements nationaux, la finance internationale et les acteurs du secteur privé local. Les NDB disposent généralement du soutien institutionnel des gouvernements et de la compréhension des secteurs locaux nécessaires pour fournir un soutien technique et mobiliser les investissements privés. Plusieurs gouvernements dans le monde ont réaffecté les NDB existantes et d'autres IF publics pour promouvoir la finance verte et la gestion des risques climatiques. Sur la base des bonnes pratiques internationales, un point de départ important consiste à aligner les mandats et/ou la gouvernance et les cadres stratégiques actuels sur les principaux objectifs nationaux en matière de climat et d'environnement. Au-delà du développement d'une gouvernance et

d'un cadre stratégique pour l'action climatique, les NDB et autres IF publiques pourraient prendre une série de mesures pour augmenter le financement afin d'atteindre les objectifs climatiques, d'évaluer et de gérer les risques climatiques et d'améliorer la communication et le reporting sur le climat (voir la figure 1 pour des exemples).

Figure 1. Boîtes à outils pour le verdissement des NDBs et autres IFs publiques

Exemple de bonne pratique	Pratique au Maroc
Développer la gouvernance et le cadre stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie interne, comprenant des objectifs quantitatifs/qualitatifs, des étapes claires et un plan d'action, pour gérer les principaux risques et opportunités climatiques. • Élaborer un cadre de gouvernance interne pour tenir les engagements énoncés dans la stratégie interne. Il peut s'agir d'un engagement au niveau du conseil d'administration, de l'attribution de responsabilités individuelles et de l'intégration des risques et opportunités climatiques dans les politiques et la déclaration d'appétit pour le risque de l'institution.
Renforcer le financement pour atteindre les objectifs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement d'une réserve de projets finançables, notamment par l'assistance technique, la sensibilisation et la normalisation des approches. • Élaborer des approches novatrices pour lever les obstacles commerciaux aux investissements climatiques du secteur privé. • Améliorer l'accès aux fonds concessionnels et aux subventions par le biais des fonds climatiques internationaux. • Approfondir les marchés financiers verts et les marchés du carbone en y participant activement ou en procédant au renforcement des capacités et au pilotage.
Évaluer et gérer les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des évaluations prospectives pour comprendre comment les risques climatiques se traduisent en risques financiers pour l'EFRNRD. • Améliorer les capacités d'agrégation des données et les cadres internes d'établissement des rapports afin d'harmoniser et d'obtenir des données pertinentes pour les évaluations des risques climatiques. • Renforcer les capacités internes pour évaluer et gérer efficacement les risques climatiques. • Intégrer les risques climatiques dans les cadres de gestion des risques existants.
Améliorer les informations et les rapports relatifs au climat	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité, la transparence et la cohérence des méthodologies de suivi du financement climatique, y compris les méthodologies de suivi des financements privés mobilisés par les investissements des NDFI. • Améliorer la communication et l'information sur les risques climatiques.

Les IF publiques au Maroc ont pris des mesures importantes pour rendre leurs pratiques plus écologiques. Les banques publiques marocaines n'ont pas de mandat vert explicite. Cependant, certaines banques publiques, compte tenu de leur mandat et des contreparties publiques qu'elles servent, sont orientées vers des activités durables et vertes. C'est par exemple le cas du Crédit Agricole du Maroc, qui contribue activement au programme de développement durable du Maroc en finançant des projets d'agriculture verte. Le Fonds d'Équipement Communal place également le développement durable au cœur de ses priorités, et a mis en place un système de gestion environnementale et sociale en 2021 pour faciliter le développement de projets durables. CDG Capital prend des mesures dans des directions similaires, par exemple en créant une unité de développement durable et en élaborant une stratégie de financement durable.^{23 24} CDG Capital est également devenue une entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) en 2017, dans le but que CDG Capital puisse soutenir la mise en œuvre des projets du FVC (par exemple, en préparant des propositions de financement, en surveillant la mise en œuvre des projets, etc.)²⁵ Cependant, la CDG n'a pas encore traduit cette accréditation en opérations spécifiques.

Le Maroc a créé un fonds d'investissement stratégique (FIS), le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ('FMVI') en juillet 2020, pour catalyser les investissements privés au Maroc. Au cours des deux dernières décennies, la création de FIS par les gouvernements s'est accélérée afin de soutenir la reprise économique et le développement des pays en fournissant un financement (principalement en fonds propres) aux entreprises et secteurs stratégiques.

²³ Lütkehermöller, K ; Kachi, A ; Pauthier, A ; Cochran, I (2021). „Cadre d'opérationnalisation de l'alignement sur l'Accord de Paris“. New Climate Institute, I4CE.

²⁴ CDG Capital (2016). „ Pour une croissance durable „.

²⁵ Le GCF est un élément essentiel de l'Accord de Paris. Il s'agit du plus grand fonds climatique au monde, dont le mandat est de soutenir les pays en développement afin qu'ils puissent relever et réaliser leurs ambitions en matière de CDN.

Conformément à cette tendance mondiale, le FMVI a été créé pour compléter le plan de relance Covid-19 du gouvernement marocain en fournissant des instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres pour renforcer la solvabilité des entreprises et contribuer au rebond des investissements . Au-delà de la réponse à court terme à la crise du covid-19, le FMVI vise à accroître la contribution des capitaux privés dans les domaines prioritaires pour la croissance économique (par exemple, les infrastructures, l'innovation, les entreprises). La taille cible du FMVI a été fixée à 45 milliards de dirhams, dont 15 milliards sont fournis par l'État et 30 milliards doivent être levés auprès d'investisseurs publics et privés nationaux et étrangers.

Les documents de base du fonds n'indiquent pas clairement comment le FMVI contribuera à l'agenda climatique du Maroc. Les autorités ont fait des progrès significatifs dans la définition du cadre institutionnel du FMVI, avec l'adoption de sa loi et de son décret d'application. Cependant, les documents de base et la stratégie d'investissement ne reflètent pas la manière dont le FMVI contribuera à une relance verte et au développement durable. L'expérience internationale suggère qu'il existe plusieurs façons d'intégrer les considérations climatiques et les considérations ESG plus larges dans les FIS. Par exemple, la stratégie d'investissement pourrait (a) fixer des ressources spécifiques allouées aux investissements verts ; (b) introduire des mécanismes de partage des risques (par exemple, par des garanties, des dispositions de première perte) pour réduire le risque des investissements verts ; ou (c) envisager des mécanismes de financement mixte, avec un niveau plus élevé de financement concessionnel, pour investir dans des projets verts prioritaires. Les FIS pourraient également envisager d'améliorer l'établissement de rapports et la divulgation d'informations sur les questions ESG afin de présenter la politique, la stratégie de mise en œuvre et les résultats du fonds en matière d'ESG afin de satisfaire les investisseurs institutionnels internationaux, qui ont des attentes de plus en plus strictes en matière d'investissements durables.

Boîte à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Restructurer ou réorienter les banques nationales de développement ou d'autres institutions financières publiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un mandat clair en accord avec les objectifs climatiques • Annoncer des objectifs d'investissement quantitatifs en accord avec les objectifs climatiques (ex. NDC) • Développer des mécanismes de financement pour débloquer les capitaux privés pour les investissements climatiques. • Développer des programmes de formation afin de sensibiliser le personnel interne et externe aux risques climatiques et à la finance verte. • Intégrer les risques climatiques dans le cadre de la gestion des risques, de la stratégie et de la gouvernance. • Élaborer un mécanisme de suivi, de vérification et de rapport d'impact. Suivre publiquement les progrès réalisés par rapport aux engagements en matière de finance verte 	Plusieurs IF publics tels que le Crédit Agricole du Maroc, le Fonds d'Équipement Communal et CDG capital ont pris des mesures pour verdir leurs opérations.

3.5 Le verdissement des opérations CB

BAM étudie la possibilité de verdir les opérations de la banque centrale, notamment en adoptant des pratiques d'investissement durables. Au niveau international, on constate un intérêt croissant pour le verdissement des activités et des opérations des banques centrales (principalement dans les économies avancées). Toutefois, la réflexion sur ces questions n'en est qu'à ses débuts, et de nombreuses options sont encore à l'étude au sein de la communauté internationale des banques centrales, y compris le NGFS.²⁷ Les exemples de verdissement des opérations des banques centrales comprennent, par exemple, l'adoption de pratiques d'investissement durable et responsable

²⁷ NGFS (2021). Adapter les opérations des banques centrales à un monde plus chaud : examen de quelques options.

dans la gestion de portefeuille des banques centrales, la publication par les banques centrales d'informations liées au climat²⁸ et le verdissement des politiques monétaires (par exemple, par le biais d'opérations de crédit, de politiques de garantie et d'achat d'actifs). La BAM a indiqué qu'il était peut-être trop tôt pour envisager certaines options, comme le verdissement des politiques monétaires, car la priorité à court terme de la banque centrale est d'intégrer les risques climatiques dans la surveillance microprudentielle des banques. Cependant, la BAM a pris des mesures pour intégrer des considérations de durabilité dans la politique d'investissement des réserves de change depuis 2020. La BAM soutient également l'investissement d'impact en acquérant des obligations labellisées vertes, sociales et durables dans le cadre de son portefeuille de gestion des réserves depuis 2015.

Boîte à outils	Exemples de bonnes pratiques	Pratique au Maroc
Le verdissement des opérations des banques centrales	<p>Il est trop tôt pour déterminer les bonnes pratiques. Toutefois, on peut citer des exemples de verdissement des opérations des banques centrales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques d'investissement durable et responsable dans la gestion du portefeuille de la banque centrale • Le verdissement de la politique monétaire • Communication financière liée au climat par les banques centrales • Attribution de crédits verts ou réglementation ciblée pour le financement de projets verts 	La BAM a adopté plusieurs pratiques d'investissement durable et responsable, notamment en intégrant des considérations de durabilité dans sa politique d'investissement dans les réserves de change et dans son portefeuille de gestion des réserves.

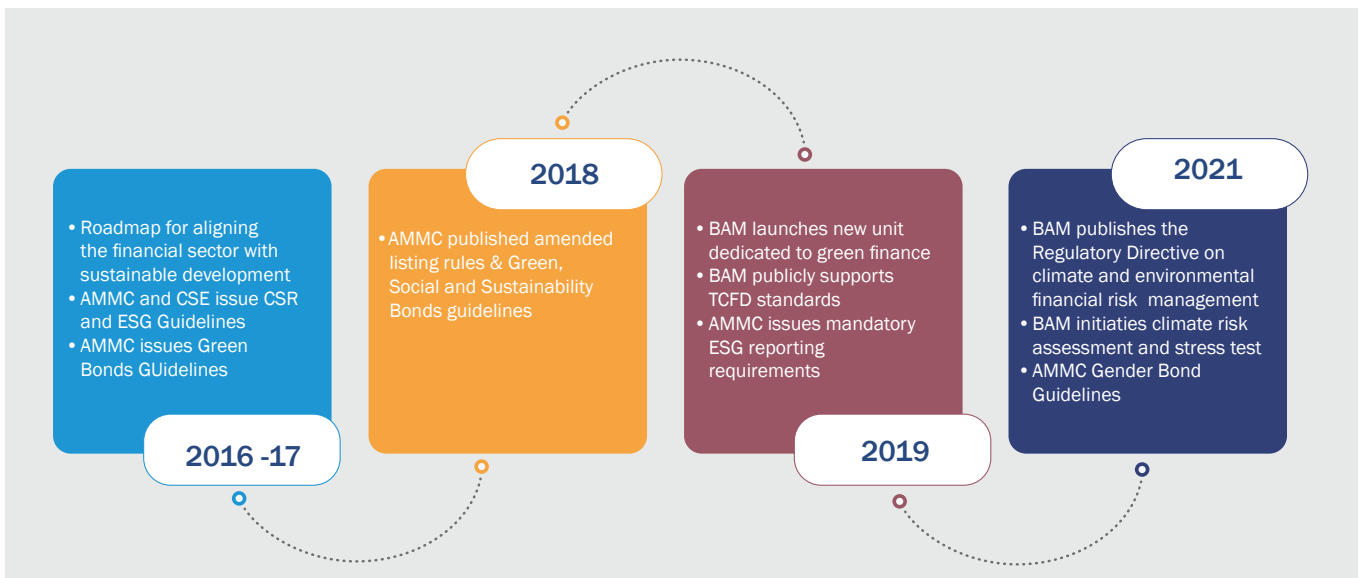
²⁸ NGFS (2021). Guide sur la divulgation d'informations relatives au climat à l'intention des banques centrales.

4. Remarques finales

Dans l'ensemble, les autorités marocaines ont fait preuve d'un engagement fort pour verdir le secteur financier du pays. La figure 2 décrit certains des principaux jalons politiques que les autorités ont introduits pour soutenir la gestion du risque climatique et approfondir les marchés de la finance verte. Les autorités ont déjà pris des mesures importantes pour jeter les bases du verdissement du secteur financier.

Cependant, plusieurs boîtes à outils politiques utilisées dans d'autres pays ne sont pas encore mises en œuvre au Maroc. Alors que les boîtes à outils politiques incluses dans cet exercice de benchmarking sont basées sur les bonnes pratiques internationales, une considération attentive des circonstances locales du Maroc est nécessaire pour assurer l'efficacité de ces politiques. Pour aller de l'avant, un travail analytique plus détaillé et des consultations sont nécessaires pour évaluer la pertinence et la faisabilité du développement des boîtes à outils incluses dans ce benchmarking dans le contexte marocain.

Figure 2. Chronologie des étapes clés²⁹



²⁸ Adapté du rapport d'activité national du SBFN

